

**Déclaration pour les caisses de sécurité sociale relative au PLFSSR 2023- projet de réforme des retraites**

A titre liminaire, la CFE-CGC souhaite partager la déclaration suivante :

Le présent PLFSSR porte en son sein une réforme des retraites pour laquelle les partenaires sociaux ont été concertés, sans que leur positionnement ou leurs propositions ne soient réellement entendus.

Ces échanges ont abouti à un profond désaccord, à la fois sur le diagnostic justifiant cette réforme et en substance, sur son contenu.

A cette occasion, la CFE-CGC réaffirme que cette réforme est injuste et injustifiée.

Premièrement car contrairement à ce qui est avancé, le système de retraite par répartition n’est pas en danger et rien ne justifie une réforme aussi brutale qu’inacceptable.

Notre analyse, qui se base sur des critères objectifs de la situation financière actuelle et projetée du système de retraite ne conduit pas à un besoin de réforme immédiat.

Par ailleurs, nous considérons que le problème ne réside pas tant dans l’accroissement des dépenses, que dans l’application d’une politique de réduction des recettes décidée par l’Etat employeur.

Cette évolution à la baisse des ressources résulte effectivement de mesures d’économies opérées sur la fonction publique (revalorisation en dessous de l’inflation, hausse de la part de primes, réduction des effectifs, gel du point d’indice…) qui creusent le déficit des retraites, mais participent à la réduction du déficit public global.

C’est pourquoi la CFE-CGC réitère son opposition ferme et absolue concernant ce projet de réforme et plus particulièrement l’augmentation de l’âge légal de départ et de l’accélération de l’augmentation de la durée de cotisation.

Vouloir absolument faire travailler plus longtemps les assurés n’est justifié ni par l’augmentation de l’espérance de vie, qui stagne depuis plusieurs années, ni par l’espérance de vie en bonne santé.

D’autant plus que ces mesures d’âge sont extrêmement violentes socialement, tant par leur ampleur que par le rythme auquel elles sont mises en œuvre. C’est une atteinte à la liberté de choix du futur retraité et un éloignement de l’horizon du taux plein pour des générations très proches de la retraite.

La CFE-CGC estime qu’il faut avant tout travailler sur le taux d’emploi des seniors, leur maintien en emploi étant la priorité. Ceci nécessite de réinterroger l’organisation du travail afin de supprimer les situations stressantes, retrouver du sens dans l’entreprise et repenser les collectifs mobilisateurs parmi lesquels les fins de carrière, les requalifications à partir d’un certain âge, la retraite progressive…

Ceci permettra d’améliorer les recettes d’un système qui n’est pas en péril, plutôt que de faire peser le risque seulement sur les futurs retraités.

La CFE-CGC émet un vote négatif sur ce projet de loi.